

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

PRIX de L'ABONNEMENT
Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c.

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

La Propriétaire Gérant, A. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de A. ALLIEN.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Écho Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Mai 1874.

Table with multiple columns for stations (Orléans, Paris, etc.) and times for various train services.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 2,376 fr., versés par 18 déposants dont 7 nouveaux.

— CHARPENTIER Louis-Eugène, 46 ans, journaliste; — BOUCHER Henri-Paulin, 46 ans; — BOUCHER Henri-Léon, 18 ans, charretiers; — SEMELLE Adonis-Léopold, 47 ans, charretier; — BOISSIÈRE Carolus-Frédéric, 44 ans, vacher, demeurant tous cinq à Fontaine-la-Rivière: Charpentier, 25 fr. d'amende, Boucher Paulin, Boucher Henri et Semelle, 46 fr. d'amende chacun, Boissière, 42 fr. d'amende et aux dépens solidairement, pour vol dans les champs de récoltes non détachées du sol, commis conjointement pendant la nuit.

rondissement de Corbeil. Cette paroisse de Saint Germain est aujourd'hui la commune de Morigny à laquelle Champigny a été réuni en 1807.

Ajoutons aussi que Villiers-en-Beauce s'appelle aujourd'hui Bouville.

Ascension de M. Godard.

Dimanche dernier a eu lieu, sur l'emplacement du Marché aux bestiaux, l'ascension de M. Godard, qui, pour répondre à de nombreuses demandes des habitants d'Étampes, avait consenti à venir égayer la foire Saint Michel.

La Foire Saint-Michel.

Les foires ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois; aujourd'hui que les voyages, grâce aux chemins de fer, se font rapidement, que dans chaque localité, les marchands nous offrent en tout temps toutes les productions de l'industrie, on n'a plus besoin d'attendre le retour de la foire, pour acheter du linge damassé, de belles dentelles, des porcelaines de prix ou des denrées alimentaires de premier choix.

Police correctionnelle.

Audience du 7 Octobre 1874.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— PACHOT Désiré Louis-Joseph, 20 ans, journaliste; — SORCEAU Paulin-Auguste, 25 ans, garçon boufanger, demeurant tous deux à Ormoy-la-Rivière; 4 mois de prison chacun et aux dépens solidairement, pour vol.

ERRATUM

L'Abeille d'Étampes, dans son dernier numéro, en citant d'après le dénombrement du royaume par Généralitez, fait en 1709, les lieux qui autrefois faisaient partie de l'Élection d'Étampes, a commis une erreur en indiquant par une note que la paroisse de Saint-Germain était aujourd'hui du canton d'Arpajon, ar-

Etiez musicienne, et j'espère que tout à l'heure vous me ferez l'amitié de me jouer un morceau. Cette fois, Adrienne ne put retenir un sanglot. — Mais qui êtes-vous donc, Madame? demanda la veuve d'une voix étouffée.

— Votre meilleure amie, répondit-elle tout bas. Ici, continua-t-elle en s'adressant à la jeune fille, vous pourrez recevoir les personnes qui viendront vous voir; vos amis de pension, par exemple, et les bonnes sœurs qui vous ont élevée et instruite. Mais je ne veux pas vous fatiguer plus longtemps; du reste, vous devez avoir faim et l'heure du déjeuner est arrivée.

Feuilleton de l'Abeille

DU 10 OCTOBRE 1874.

LE MISSEL DE LA GRAND' MÈRE.

— Est-ce donc ici? demanda M^{me} Duverger avec étonnement. — Mais oui, fit M^{me} Pierrard avec son meilleur sourire. Voici votre chambre, poursuivit-elle en ouvrant une porte. Elle est grande, bien aérée; vous avez un petit jardin, avec des arbres, des plantes, des massifs, vous pourrez y descendre aux heures de la journée où le soleil est bon, et bientôt vous aurez recouvré toutes vos forces.

— Mais elle n'a rien, rien!... — Votre fille et vous n'êtes pas si pauvres que vous le croyez. Notre maison vous doit compte d'une somme prêté, autrefois, par M^{me} Mazurier, votre mère, au père de mon mari. Cela sera réglé par M. Pierrard, qui ne sait rien encore de ce qui se passe. Mais M^{me} Duverger ne posséderait-elle que ses rares vertus, je serais également heureuse et fière de la nommer ma fille.

Le jeune homme s'était agenouillé devant Adrienne; elle lui avait abandonné ses mains et il les couvrait de baisers. — Mais elle n'a rien, rien!... — Votre fille et vous n'êtes pas si pauvres que vous le croyez. Notre maison vous doit compte d'une somme prêté, autrefois, par M^{me} Mazurier, votre mère, au père de mon mari. Cela sera réglé par M. Pierrard, qui ne sait rien encore de ce qui se passe. Mais M^{me} Duverger ne posséderait-elle que ses rares vertus, je serais également heureuse et fière de la nommer ma fille.

Les relations d'amitié entre M^{me} Caillet et M^{me} Pierrard n'étaient pas rompues; elles se voyaient journellement. Mais Edmond, malgré la présence de sa mère à Paris, se montrait encore moins empressé; on ne le voyait presque plus dans la maison du banquier. Toutes ses journées, il les passait à Passy auprès de M^{me} Duverger et d'Adrienne. Naturellement, on devait être très-mécontent de cette inexplicable et étrange conduite. On n'en laissait rien voir à M^{me} Pierrard; on se tenait vis-à-vis d'elle dans une certaine réserve étudiée et on évitait, autant que possible, de lui parler de son fils.

atours, viennent jouir des derniers beaux jours et dé- penser follement le fruit de leur travail.

Si la foire d'Etampes n'a plus son ancienne impor- tance, si on n'y est plus attiré par un sentiment de dé- voion au glorieux vainqueur de Satan, elle a encore son éclat d'originalité, elle nous fait voir les enfants de la Beauce dans toute leur naïveté ; quand vous avez jeté un coup-d'œil rapide sur les boutiques, et sur les bibelots qu'elles offrent à notre convoitise, on se plaît volontiers à inspecter les visiteurs, on fait de piquantes réflexions sur les toilettes mirobolantes sous lesquelles se cachent un teint basané et des mains sachant mieux manier la fourche que l'aiguille.

Que vous dirai-je des marchands de notre foire ? — Ceux que nous voyons tous les ans se sont à peu près tous trouvés au rendez-vous. Voici d'abord la bijou- tière de Paris, qui, sans doute, fait de bonnes affaires à Etampes, si nous en jugeons par l'extension qu'elle a donnée à sa loge et par la quantité d'objets qu'elle ex- pose à nos yeux ; puis viennent les marchandes de lingeries, de cravates, de broderies et de tous ces ob- jets de toilette si divers, qui ne sont pas gênants à transporter et se paient quelquefois au poids de l'or. On peut aussi monter son ménage, et l'on trouve à la foire même des lacrymatoires... de la décadence, comme les appelle M. Poitrinas, président de l'Acadé- mie d'Etampes. Les cuisines en plein vent ne man- quent pas, on peut se restaurer à bon marché, elles n'ont pas besoin d'enseigne, les parfums culinaires qu'elles répandent se font suffisamment sentir, et diri- geront facilement vos pas. Pour les friands, ou pour ceux qui veulent donner à leur estomac le temps d'at- tendre le dîner de famille, ils ont les gauffres des Champs-Élysées, les pains d'épice les plus variés, les nonnettes et aussi le sucre des pommes. De même qu'il y a des marchands pour tous les goûts, et pour tous les sexes, il y en a aussi pour tous les âges, les enfants peuvent choisir à leur gré dans ces mille objets, les uns utiles, les autres frivoles que le génie parisien invente pour les instruire et les amuser.

Il n'est pas tout à fait exact de dire que nous retrou- vons dans les loges de la foire toutes nos connaissances des années précédentes ; d'abord, M. du Bouquin nous fait défaut, cette année, il paraît nous avoir abandonné sans esprit de retour, — bon voyage à M. du Bouquin ! — Si vous avez l'amour des livres, croyez-moi, achetez ces splendides éditions modernes de la librairie Plon, de la librairie Hachette ou de la librairie Didot, etc. ; préférez un La Bruyère, sortant des presses de Mame, à une ancienne édition quelquefois incomplète et fautive. Il faut laisser les vieux livres à ceux qui en con- naissent la valeur et qui savent distinguer une édition rare de celle qui n'a aucun mérite.

A la place du cirque Plège, nous avons le cirque Lorrain, il bat moins fort la grosse caisse, il n'a peut- être pas une troupe aussi bien montée, cependant les écuyers et les écuyères ne sont pas sans habileté, fai- sous leur bon accueil et excitez-les par notre concours à revenir une autre année.

La foire ne nous offre ni magnétiseur, ni charlatan ; aussi

Le magnétisme est aux abois :
La Faculté, l'Académie,
L'ont condamné tout d'une voix
Et l'ont couvert d'ignominie ;
Après ce jugement bien sage et bien légal,
Si quelqu'esprit original
Professe encore dans son délire :
Il sera permis de lui dire :
Crois ou magnétisme... animal !

Une seule somnambule est venue, cette année, nous offrir les secrets de son art, mais une somnambule comme il y en a peu, comme il n'y en a pas. Lisez plutôt les réclames sibyllines inscrites aux deux côtés de la tente, méditez-les :

Mais la jeune fille n'était ni aveugle, ni sotte, et elle avait l'oreille fine, si fine, qu'à travers une cloison elle entendit les graves délibérations du conseil.

Pour commencer, M. Caillet se mit à rire en disant : — Eh ! morbleu ! il faut que jeunesse se passe !
— A quoi M^{me} Caillet répondit d'un ton sec et pincé :
— Quand les hommes ont lâché cela, ils ont tout dit ; c'est le passeport de leur impudeur.
— Je prends fait et cause pour Ernestine ! s'écria M^{me} Mazurier ; ce n'est pas un mois, deux mois avant d'épouser une jeune fille qu'on se livre à un pareil dé- vergondage.

— Pêché caché... murmura le banquier.
— Monsieur, l'interrompit la vieille dame avec em- portement, c'est avec de semblables maximes qu'on dé- truit la famille !
— Si vous ne voyez pas l'injure qui nous est faite à tous, je vous plains, ajouta M^{me} Caillet.
— Je partage l'opinion de ma mère, dit M. Caillet fils. Edmond est sans excuse à mes yeux.

Enfin, après discussion, il fut décidé que M. Caillet écrirait immédiatement au Havre, à M. Pierrard, pour le mettre au courant de la situation, et qu'on ne dirait rien à M^{me} Pierrard, qui adorait son fils et sur laquelle on ne croyait pas pouvoir suffisamment compter.

Le jour même, on l'attendait à dîner avec son fils ; il fut convenu qu'on redoublerait d'amabilités et préve- nances auprès d'elle, et que, vis-à-vis de M. Edmond, on montrerait une froideur digne, qui lui ferait com- prendre la réprobation dont on flétrissait sa conduite.

M. Caillet écrivit dans la soirée à M. Pierrard, et le soir, au dîner, on suivit exactement le programme du

« Je vous prie de ne pas confondre le travail de cette dame avec les personnes que vous avez consultées.

« Cette dame se fait fort de prouver aux plus incréd- ules qu'il existe encore de véritables somnambules.

« Cette dame rappelle aux personnes les plus scien- cées, les événements les plus remarquables de leur existence.

« Si le magnétisme est une science, le somnambu- lisme est un art.

« Ce ne sont pas des paroles mensongères, mais la vérité. »

Entrez et payez et vous en aurez pour votre argent, vous ne sortirez pas sans savoir que :

« Qui meurt en février n'est plus malade en mars. »
ou bien que :

« Rien n'abrège la vie à l'égal de la mort. »

Si vous m'en croyez, vous ferez aussi bien d'aller voir l'Indien bon teint, les acrobates brésiliens, puis la vache sans pareille et les veaux doubles.

Mais un personnage important qui manque cette année à notre Foire, c'est Polichinelle et son théâtre ; il fait défaut aux enfants petits et grands. — Quel agréable passe-temps que de voir Polichinelle adminis- trer des roulées de coups de bâton sur le dos du com- missaire ! C'est là toute la pièce ; ce qui est peu édi- fiant, j'en conviens, et inspire peu le respect de l'au- torité. Cependant il ne faut pas tant nous désoler de l'absence de Polichinelle et de ses victimes, le commis- saire et le gendarme ; un petit théâtre où Tom-Pouce marcherait à l'aise et pourrait danser une polka sans toucher les frises, peut nous offrir une agréable com- pensation ; nous voulons parler du théâtre d'Été ; là, décorations superbes et changements à vue ; l'or reluit, l'émeraude et le vermillon éclatent dans tous les palais. Les acteurs, merveilleusement costumés, resplendissent comme un soleil doré sur toutes les coutures. Madame Gigogne étale les jupes les plus bouffantes. Les exercices acrobatiques et chorégraphiques des personnages sont accompagnés par un orchestre composé d'au moins... un piano.

Le confortable n'a pas été négligé pour le spectateur et des banquettes permettent aux curieux de l'un et de l'autre sexe de s'asseoir.

Il nous restera encore bien des choses à vous dire à l'occasion de la foire ; le bal Willis, le bal Nivelon et celui de la Rotonde, offrent à la jeunesse un champ libre pour exercer ses jambes.

Sauter, fillettes
Et garçons !
Unissez vos joyeux sons
Musettes
Et chansons !

24^{me} Supplément à l'Essai de Bibliographie étampoise.

Quatrième série. — PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE ET COMMERCIALE ANTERIEURE A 1789.

73^o. — Table générale alphabétique et raisonnée du Journal historique de Verdun, sur les matières du temps, depuis 1697 jusques et compris 1756.

Paris, 1759 1760, 9 tomes en 8 vol. in 8^o. (Bibl. Ste-Gen., Aj. E. 1908).

Cet ouvrage donne les indications suivantes :

- Louis XV, roi de France, va au-devant de madame la Da- mphine à Etampes. Juin 1745, p. 463.
- Bourbon-Espagne (Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaële de), in- fante d'Espagne, reçue à Etampes par le Roi, le 21 février 1745. Avril 1745, p. 303.
- Guettard (Jean-Etienne), trouve à Bagnotet une terre semblable à celle de la Chine pour la composition de la porcelaine. Avril 1751, p. 310.

conseil de famille. M^{lle} Ernestine, elle-même, prit une attitude fière et donna à sa physionomie, habituellement si avenante, une sévérité glaciale.

Quand on eut pris le café, la nuit étant belle et tiède, on proposa de descendre dans le jardin. Ernestine s'empara du bras du jeune homme et, l'entraînant sous des marronniers séculaires :

- Venez, Monsieur, lui dit elle, venez ; nous avons à causer ensemble sérieusement.
- Au bout d'un instant, jugeant qu'ils s'étaient suf- fisamment éloignés, en hochant la tête :
— Je sais tout !... fit-elle.
- Que voulez-vous dire ? que savez-vous ?
- Je sais que vous êtes un homme affreux. Vous ne m'aimez pas, Monsieur.
- Oh ! je proteste contre vos paroles ! Je ne vous aime pas !... c'est bien méchant de me dire cela... Jamais frère n'a aimé sa sœur d'une amitié plus sincère que celle que j'ai pour vous.
- Vous ne mentez pas ?
- Vous mentir à vous, si franche et si vraie en toutes choses !...
- Alors, vous avez pour moi l'amitié d'un frère ?
- L'amitié, la tendresse, le dévouement...
- Assez. Et l'autre, comment l'aimez-vous ?
- L'autre ?
- Oui, la demoiselle que vous allez voir tous les jours.

- Quoi ! vous savez...
- Tout, je vous l'ai dit. Allons, allons répondez.
- Eh bien ! je l'aime autant que vous. Seulement...
- Pas comme une sœur, dites donc cela tout de suite.

Gomberville (Marin le Roy, sieur de), lieutenant-général civil et criminel d'Etampes. Son factum à l'occasion du décret de prise de corps décerné contre lui, comme ayant instruit une affaire criminelle arrivée à Etampes, au sujet d'un double as- sassinat. Mai 1726, p. 316.

Nouveau mémoire contenant justification contre Laurent Moreau et Catherine le Roux. Juillet 1726, p. 21.

Estampes. — Nombres indications concernant six familles ou les généalogies de six familles portant ce nom.

Bourbon-Vendôme (Louis-Joseph de), duc de Vendôme, de Mercœur, d'Etampes...

Tres-nombreuses indications concernant sa vie, de 1654 à 1727.

74^o. — Le Voyageur François, par l'abbé Jos. de Laporte. Paris, 1765 à 1795, Moutard, 42 vol. in-42.

Consulter le tome 36, p. 385 et suiv., sur Etampes. Tome 40, p. 362, sur Milly, et p. 476, sur La Ferté-Alepis.

75^o. — Inventaire sommaire et tableau méthodi- que des fonds conservés aux Archives nationales. Paris, imp. nationale, 1871, in-4^o.

Page 3. Layettes. — Etampes I et II. I. 1141—1404. J. 159. II. 1319—1399. J. 166.

Page 26. Monuments historiques. Testament d'Ingeburge. JJ, 14 et 4.

Page 47. Conseils du Roi. Péages. Etampes, H. 3123. La Ferté-Alepis, H. 3123.

Page 50. C. du Roi. Remboursements d'offices. Seine-et-Oise, Q. 1520.

Page 54. C. du Roi. Communautés secourues en 1717. Villiers-la Joye. Abbaye N.-D., O. 671.

Page 79. C. du Roi. Affaires particulières... 17^e à 18^e siècle. Etampes, V7. 181. Etampes (Chap. N.-D. d'), V7. 182.

Page 203. Domaine : — Etampes, Dourdan, La Ferté-Alepis, Milly, Q1. 1514—1517.

Page 226. Direction générale des ponts-et-chaussées. Routes et ponts. Route de Paris à Orléans, 1767. F14., 205.

Page 230. Rivières et canaux. Navigation Essonne, 1543—1791. F14, 692—693.

Page 294. Parlement. Coutumes réformées. Etampes, 1556. X1a, 9270—9316.

Page 328. Chambre des Comptes. Abbaye de Villiers, K. 191. Etampes, K. 193.

Page 335. Ch. des Comptes. Déclaration de francs fiefs. Etampes, P. 7734.

Page 370. Ch. des Comptes. Bailliage d'Etampe et de Dourdan, PP. 7.

Page 409. Notariats, Tabellionages. Etampes, 1575—1583. ZZ1. 155—157. Milly, 1605—1618. ZZ1, 213—215.

Page 579. Abbayes, Prieurés. Commanderie d'Etampes. Ordre du temple. Le Chenoy... (Documents extr. nombreux sur cet ordre, etc., etc., etc.)

76^o. — Notices historiques sur les villes du dé- partement de Seine-et-Oise, les plus remarquables par leurs châteaux au moyen-âge, par C. le Payen de Fla- court, avocat. Paris, 1844, imprimerie de Pommeret et Guénot.

Brochure in 8^o de 36 pages, qui n'a pas été mise dans le commerce.

77^o. — Annuaire de Seine-et Oise pour 1874. Il contient :

- Dictionnaire des anciens noms des communes du département de Seine-et Oise, par Cocheris.
- Tableau alphab. des communes avec la forme latine et la forme romane.
- Topographie ecclésiastique du département de Seine-et-Oise, par Duilleux. (Avec une carte).
- Avec une nomenclature des provinces et des paroisses con- tenues dans les sept diocèses anciens qui ont formé le diocèse actuel de Versailles.

Faits divers.

— Un appel à l'humanité des chasseurs en faveur des pigeons. C'est M. de Cherville qui le publie dans le Temps, et nous serons heureux si, en le reprodui-

— C'est vrai. Vous voyez que je ne vous mens pas. Après cet aveu, Ernestine, voulez-vous toujours m'é- pouser ?

— Quant à cela, Monsieur, jamais, jamais !
— Et vous allez me détester ?

— Je le devrais, mais je sens là que je ne le pourrai pas.

— Oh ! cœur d'or, chère et bonne enfant, comme je vous ai bien jugée !

— Qu'est-ce que vous dites là, Monsieur ? Je ne suis pas bonne, entendez-vous, je ne veux pas l'être.

— Vous êtes adorable.

— Vous n'avez pas le droit de me faire des compli- ments, je vous le défends.

— Vous repoussez mon amitié ?

— Je n'ai pas dit cela.

— Eh bien ! puisque nous restons amis, je vais à l'instant vous donner une preuve irrécusable de mon amitié ; je vais vous confier ce que tout le monde, excepté ma mère, ignore encore. Voulez-vous m'écouter ?

— Si ce que vous allez me dire ne me plaît pas, je vous prierais de vous taire.

— C'est convenu. Un jour, il y aura bientôt un mois, j'ai rencontré une jeune fille charmante, sage, honnête et bonne comme vous. Comme vous encore, elle a des cheveux noirs superbes et sa figure ressemble un peu à la vôtre.

— Ah !

— Mais vous êtes riche, heureuse, et elle était pau- vre, si pauvre et si malheureuse, que si vous aviez connu ce malheur immérité, votre bon cœur se serait

sant, nous sauvions la vie à quelques-unes de ces pau- vres petites bêtes :

Il n'est pas en Belgique de localité, si modeste qu'elle soit, qui n'ait des courses de pigeons : on atta- che à ce sport une très-sérieuse importance. Or, de- puis que chez nous la chasse est ouverte, il paraîtrait que le nombre des coureurs qui restent en route a pris des proportions tout à fait anormales ; les sociétés s'en sont émues ; la presse belge s'est faite l'écho de leurs plaintes, qui sont trop fondées pour ne pas être enten- dues de ce côté de la frontière.

Nous savons fort bien que le désaveuement est, pour un chasseur, plus lourd à porter que la carnaissière la mieux garnie, mais il serait bon de réfléchir avant d'essayer de l'alléger par d'aussi tristes distractions. Tirer sur un pigeon, quel qu'il soit, est toujours une mauvaise action, presque un vol, puisque ce pigeon a un maître. Quand sciemment on décharge son fusil sur les pauvres voyageurs, que l'on voit tourner autour de la gare où ils ont été lâchés avant de se diriger vers le Nord, l'acte répréhensible se double d'une véritable ineptie. On trouble un peuple ami dans ses plaisirs, on cause à de braves gens un dommage sérieux, plus qu'un dommage, un chagrin, car il est tel de ces oi- seaux dont aucun prix ne déciderait le propriétaire à se défaire, et tout cela sans plaisir comme sans profit, puisqu'on ne peut pas ressentir la plus minime émo- tion en abattant ce gibier de basse-cour ; puisque, à quelque sauce qu'on l'accorde, il ne sera jamais mangeable.

Une considération d'un ordre plus élevé doit rendre le pigeon voyageur sacré pour nous. Nous ne pouvons pas oublier qu'aux jours de la détresse, il n'est per- sonne qui ne lui ait dû d'être rassuré sur le sort de quelques tête aimée.

— On va expérimenter sur le chemin de fer du Nord une nouvelle disposition de wagons de troisième. Dans ces wagons les places sont séparées des unes des autres par des bras de fer comme ceux des omnibus.

Nul doute que cette innovation n'obtienne une véritable succès. On sait qu'en effet il arrive souvent que les voyageurs de troisième, surtout les femmes sont ty- rannisés par certains individus qui s'étalent sur toute la longueur d'une banquette pour y dormir, tandis que dix voyageurs doivent se presser l'un sur l'autre. Avec la nouvelle disposition, cela ne se passera plus, et cha- cun ne pourra prendre que la place à laquelle il a droit.

— Une noce au quinquina, tel est le titre d'une comédie malheureusement mêlée de quelques épisodes dramatiques, qui a eu lieu au numéro 81 du faubourg du Temple.

Là se trouve un vaste établissement, connu sous le nom de Café des Merveilles, parce que les consom- mateurs y sont servis par des jeunes filles en costumes excentriques, et qui ont toutes les grâces, sinon toute la modestie, de leur sexe. Le directeur de cet établis- sement, dans une pensée fort louable assurément, et que devrait imiter tous ses confrères, s'est fait une spécialité de quinquina au malaga, qui remplace fort avantageusement la terrible absinthe, comme apéritif, et qui reconforte au lieu d'empoisonner. Malheureuse- ment, le quinquina lui-même peut avoir ses abus, et c'est ce qui est arrivé.

Un honorable charbonnier du quartier mariais sa fille, et, en attendant l'heure du dîner, la société, com- posée d'une quinzaine de ses compatriotes, — pour ne pas dire d'Auvergnats, — de quelques dames, égale- ment d'Auvergne, et de leurs enfants, s'était rendue au Café des Merveilles pour user le temps et prendre quelques rafraichissements. Le beau-père de la mariée

brisé de douleur. Sa mère, qui appartient à une famille opulente, l'a fait élever dans un pensionnat de premier ordre ; elle a reçu une éducation semblable à la vôtre. Cette mère, un modèle de résignation, de dévouement et d'abnégation, s'est trouvée sans ressources, par suite de circonstances malheureusement trop communes. Ne pouvant plus payer la pension de sa fille, elle la retira du pensionnat, et, pour vivre, elles travaillèrent en- semble. Un jour, la mère tomba malade, l'enfant tra- vaila pour deux. Pour payer le médecin et les médica- ments, pour que la malade eût son bouillon gras, la nuit, le jour, sans cesse, pendant dix-huit heures chaque jour la jeune fille tira son aiguille ; cela dura plusieurs mois. Je vous ennuie peut-être ?

— Mais non, mais non... continuez.

— Tout ce qu'elle gagnait — c'était si peu, d'ailleurs — pourvoyait aux besoins de chaque jour. Une échéance arriva, celle du terme de loyer ; on n'avait pas d'argent, on ne put payer. Le propriétaire fit vendre tout ce qu'elles possédaient, les chassa de sa maison et elles se réfugièrent dans une chambre d'hôtel où on ne voudrait pas loger des pigeons. C'est à ce moment que je ren- contrai la jeune fille. En apprenant leur horrible mi- sère, je fus vivement ému...

— Je comprends, l'émotion a gagné le cœur et vous l'avez aimée... autrement qu'une sœur.

— Pas encore.

— Alors, continuez, continuez...

EMILE RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro.)

offrit une tournée de quinquina; le beau-père du marié offrit à son tour une politesse du même genre; les garçons d'honneur ne voulurent pas rester en arrière, pas plus que les invités, en sorte que la consommation de quinquina au malaga était renouvelée pour la dixième fois quand le directeur de l'établissement, envisageant les suites, peut être sérieuses, que pourrait avoir une pareille absorption de l'écorce fébrifuge, crut devoir inviter ses clients à se borner là et à varier un peu leurs consommations.

Ces observations furent mal reçues; on exigea de nouveau quinquina; le patron refusa de le faire servir; de gros mots s'échangèrent; des mots on en vint aux coups; bref, la police dut intervenir, et les plus récalcitrants furent conduits au poste.

Mais la nature de la boisson qui avait amené la querelle, inspira sans doute quelque indulgence à l'autorité, car les perturbateurs, sur la demande même du directeur de l'établissement, furent relâchés, et le soir ils purent, à leur aise, danser la bourrée nationale. Avec quelle fièvre! on se le demande.

Les enfants voués au blanc.

La pratique de vouer les enfants à un costume rappelant une dévotion quelconque, n'est pas restreinte au bleu et au blanc. J'ai vu en France, à diverses reprises, des enfants voués au Sacré-Cœur, et portant le costume rouge. Cette coutume, dont il ne reste aujourd'hui que des vestiges, était autrefois beaucoup plus répandue, et impliquait une espèce d'affiliation de cœur, pour un certain temps, à un ordre religieux. Elle est encore pratiquée ainsi, aussi bien par les grandes personnes que par les enfants, dans les cas de maladie ou de danger imminent, dans certaines parties de l'Espagne, de l'Italie, et dans presque toute l'Amérique espagnole.

Au Mexique et au Pérou, où j'ai pu l'étudier de près, les couleurs sont les suivantes: Notre-Dame de la Merci, en blanc; Notre-Dame du Mont-Carmel, en brun; St-François, en drap de capucin; St Dominique, en noir et ceinture de cuir; Notre Dame de la bonne mort, en noir et une croix rouge sur l'épaule gauche; l'Immaculée Conception (vœu réservé aux femmes en danger de mort au moment de leurs couches), en blanc. Ce dernier vœu n'astreignant pas à la coupe monastique de l'habit, est le plus pittoresque, les jeunes femmes qui le font continuent à suivre les variations de la mode, mais à cette condition que la toilette entière soit blanche. L'enfant porte le blanc le même temps que la mère.

En Provence et dans tout le Midi, le vœu de costume était fait par les femmes ayant la vocation religieuse, que leur santé ou toute autre cause empêchait d'entrer au couvent. Cette coutume a disparu aujourd'hui, sauf une dernière trace qui se perd de jour en jour. Les vieilles filles ayant renoncé au mariage pour se consacrer uniquement aux bonnes œuvres, portent une robe noire à manches plates, et un bonnet tuyauté assez semblable à celui qui encadre la figure des Dames du Sacré-Cœur. J'ai vu souvent ce costume porté par de vieilles demoiselles du plus grand monde, principalement à Avignon, où on le rencontre encore quelquefois.

Enfin, il est souvent fait mention, dans l'histoire des provinces du Midi, Provence, Dauphiné et Languedoc principalement, de seigneurs et de dames se vouant, même dans l'état de mariage, à un monastère ou à une dévotion particulière, ou leur consacrant leurs enfants. Ce vœu impliquait le costume, tel que je l'ai décrit plus haut comme usité dans l'Amérique du Sud, ou tout au moins un signe quelconque le rappelant, placé sur l'épaule ou sur le cœur, lorsqu'une circonstance particulièrement solennelle exigeait un costume de gala. Il me serait facile d'en citer de nombreux exemples si ma résidence actuelle ne m'isolait absolument de tous documents sur l'histoire de France, et de constater dans cet usage une forme de la dévotion si répandue au Moyen-Age, de prendre l'habit d'un ordre religieux au lit de mort, et de se faire enterrer enveloppé dans cette sainte livrée. F. R. M.

Santiago de Chili. (Revue Bibliographique.)

Le Chemin qui marche.

Le Journal Illustré, dans l'un de ses derniers numéros, donne la reproduction exacte d'une invention américaine d'une audace incroyable, en ce moment en construction à New-York. Il s'agit d'une plate forme roulante, dont voici la description d'après le même journal:

« Cette voie nouvelle est supportée par une rangée de forts piliers en fonte, de onze à douze pieds de hauteur.

« Elle fait le tour de la rue qu'elle doit desservir. Des escaliers, de distance en distance, permettent de monter sur la plate-forme.

« On peut comparer cette plate-forme à un ruban sans fin ou à une courroie de transmission qui tourne continuellement sur le bâtis, entraînant dans sa course tous les objets placés à sa surface.

« Le mouvement est communiqué par des machines à vapeur fixes, distribuées à des intervalles égaux sous

le bâtis, qui peuvent entraîner la plate forme avec une vitesse de vingt kilomètres à l'heure.

« Sur la plate-forme sont disposés des bancs, des chaises et des abris, en cas de mauvais temps. Les piétons peuvent, s'ils le veulent, circuler sur cette voie mouvante, sans danger pour leur équilibre. La circulation de la rue n'est nullement interrompue par celle du chemin qui marche. »

Marché aux bestiaux du 3 Octobre 1874.

	Arrivés.	Vendus.
Moutons.....	41403	9780
Vaches.....	435	94
Chevaux.....	72	55
Porcs.....	428	409
Anes.....	48	43
Totaux....	41756	40054

Une diminution très-sensible s'étant fait sentir au marché précédent, celui-ci a été moins important. — Aussi les affaires sur les moutons ont-elles été traitées avec rapidité et avec une assez forte augmentation. — Disons qu'il y avait bien plus d'acheteurs que de vendeurs. — Les porcs se sont vendus avec une grande diminution. — Légère hausse sur les vaches et les chevaux. — Cours ordinaire pour les ânes.

M. GENÉVRIER FILS, quincailler à Etampes, rue Saint-Jacques, demande **Un Apprenti.** 5

État civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 5 Octobre. — KWATER Jules-Clément, rue du Perray, 35. — 5. AUCLERT Emilienne-Alexandrine, rue Pavée, 4^{me}. — 5. NAROT Jules-Edmond, au Petit-Saint-Mars. — 6. BLUET Anais, rue Saint-Martin, 70. — 7. MORIN Marie, rue du Puits-de-la-Chaine, 8.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre: MORIN Jean, 27 ans, marchand à Saintes (Charente-Inférieure); et D^{me} DURANEL Lucie-Eugénie, 18 ans, sans profession, rue Saint-Jacques, 419.

DÉCÈS.

Du 2 Octobre. — DEMOILLIÈRE Louise-Caroline, 53 ans, marchande de vins, femme Chauvet, faubourg Saint-Jacques, 2. — 5. PICHÉ Eugénie-Charlotte, 45 mois, rue de la Juiverie, 45. — 8. DAGUET Marie-Jeanne, 83 ans, veuve Gillet, au Chesnay. — 8. BEAUFORT Marie-Madeleine, 66 ans, femme Beaufort, rue de l'Avalloir, 5. — 8. MARIN Juliette-Marie, 14 mois, rue d'Enfer, 42. — 9. CORSIN Louis-Benjamin, 69 ans, chauffeur, carrefour aux Chats, 4^{me}.

Pour les articles et faits non signés: **AG. ALLIÉ.**

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prions qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

ANNONCES.

(1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES

Faillite FOURNELLE.

JUGEMENT DÉCLARATIF.

La dame FOURNELLE née MONTAGNE, entrepreneur de peinture à Milly, a été déclarée en état de faillite par jugement du Tribunal d'Etampes, du sept octobre mil huit cent soixante-quatorze.

La cessation de paiement a été fixée provisoirement au seize juin mil huit cent soixante-quatorze.

Ont été nommés:

Juge-commissaire, M. BERTRAND-LEFEBVRE, juge; Syndic provisoire, M^e LAURENS, avoué.
Le Greffier en chef du Tribunal, L. PAILLARD.

(2) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

RETRAIT

DE

CAUTIONNEMENT.

Suivant acte fait au greffe du Tribunal civil d'Etampes, le vingt-neuf août mil huit cent soixante-quatorze, M. Gabriel-François COMMEAUCHE, propriétaire, demeurant à Angerville, a déclaré qu'ayant cessé ses fonctions de greffier près la Justice de paix des ville et canton d'Etampes, il était dans l'intention de retirer du Trésor Public le cautionnement par lui versé en cette qualité.

Pour extrait, Signé, **CHENU.**

(3) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE

Par suite de conversion de saisie immobilière, EN LA MAISON D'ÉCOLE DE SACLAS, Et par le ministère de M^e BARTHOLOMÉ, notaire audit lieu, Commis à cet effet,

D'UNE MAISON

Avec JARDIN, AISANCES ET DÉPENDANCES, Sise à Romard, commune de Saint-Cyr-la-Rivière,

ET DE DOUZE

PIÈCES DE TERRE

Sises aux terroirs de Saint-Cyr-la-Rivière et de Saclas,

EN TREIZE LOTS

Le tout appartenant au sieur Frédéric BOISSIÈRE, Berger aud. Romard.

L'Adjudication aura lieu le **Dimanche 8 Novembre** mil huit cent soixante-quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que: En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le onze août mil huit cent soixante-quatorze, enregistré; Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence, de M. Pierre-Isidore RENARD, agissant au nom et comme Directeur de la Compagnie la Bonne-Foi, Société d'assurances mutuelles contre la mortalité des bestiaux, demeurant au siège de l'administration à Paley, canton de Lorrez-le-Bocqage (Seine-et-Marne);

Ayant pour avoué M^e Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100;

En présence, ou lui dûment appelé, de:

M. Frédéric Boissière, berger, demeurant à Romard, commune de Saint-Cyr-la-Rivière;

Ayant pour avoué M^e Léon Breuil, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 50;

Procédé, le **Dimanche huit Novembre** mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en la maison d'école de Saclas, et par le ministère de M^e Bartholomé, notaire audit lieu, commis à cet effet, à la vente par suite de conversion de saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION:

Terroir de Saint-Cyr-la-Rivière.

Premier lot.

Un corps de bâtiment sis à Romard, commune de Saint-Cyr-la-Rivière, composé d'une maison d'habitation comprenant deux pièces, grenier au-dessus couvert en tuiles, petit langar à côté.

Une autre Maison sise audit Romard, à côté de la précédente, contenant un espace, grenier au-dessus couvert en tuiles.

Tenant le tout d'un côté M. Désir Charpentier et mademoiselle Leblanc, d'un autre côté M. Venard, et par devant la route de Saclas à Saint-Cyr-la-Rivière.

Dix ares quatre-vingt-cinq centiares d'houche et pente, sis même lieu de Romard; tenant d'un long M. Diet, d'autre long M. Désir Charpentier, d'un bout M. Diet, et d'autre bout le chemin de Saclas à Saint-Cyr-la-Rivière.

Et un jardin et courtil sis prairie de Romard, terroir de Saclas, en face les bâtiments; tenant d'un long M. Diet, d'autre long M. Edelin, d'un bout les héritiers Dupond, et d'autre bout le chemin.

Sur la mise à prix de 600 fr.

Deuxième lot.

Vingt six ares trente-trois centiares de terre, champ-tier de la Grande-Vigne; tenant d'un long M. Edelin, d'autre long M. Marchaudon, d'un bout les héritiers Dupond, et d'autre bout Blot.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Troisième lot.

Douze ares soixante centiares de terre, champ-tier des Pentes-de-Romard ou du Trou-à-Bertheau; tenant d'un côté à M. de Quinsonas, et d'autre sur un meurger.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatrième lot.

Sept ares quatre-vingt-dix centiares de terre, champ-tier au-dessus de la Garenne-de-Voisins; tenant d'un long M. Marchaudon, d'autre long M. Renault, d'un bout la garenne, et d'autre bout Marchaudon.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Cinquième lot.

Cinquante-quatre ares soixante-huit centiares de terre, champ-tier du Trou-à-Bertheau; tenant d'un long M. de Quinsonas, d'autre long un meurger, d'un bout à M. Boulligné, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Sixième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre d'après la renommée, et neuf ares cinquante-sept centiares d'après le cadastre, champ-tier des Grands Clos; tenant d'un long M. Adrien Renault, d'autre long M. Marchand, d'un bout un meurger, et d'autre bout M. Renault.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Septième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, champ-tier des Grandes-Vignes; tenant d'un long M. Marchaudon,

d'autre long Lanneau, d'un bout M. Dallier, et d'autre bout un meurger.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Huitième lot.

Vingt-deux ares trente-trois centiares de terre, au champ-tier de la Croix-Fargis; tenant d'un long M. Edelin, d'autre long M. Bouffard, d'un bout un meurger, et d'autre bout le chemin.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Neuvième lot.

Dix-huit ares quatre-vingt-deux centiares de terre, champ-tier de Romard; tenant d'un long aux héritiers Dominique Dupond, d'autre long veuve Grenet, d'un bout Mignon, et d'autre bout la route de St-Cyr.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Dixième lot.

Quatorze ares trente-cinq centiares de terre, champ-tier de la Chapelle; tenant d'un long M. Yau, d'autre long au chemin, d'un bout M. Bidault, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Onzième lot.

Vingt-six ares quarante-deux centiares de terre, champ-tier de la Croix-Fargis; tenant d'un long la sente, d'autre long M. Renault, d'un bout un meurger, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 75 fr.

Terroir de Saclas:

Douzième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, champ-tier de la Guiche; tenant d'un long madame veuve Auger, d'autre long M. Barbier, d'un bout la vieille route, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Treizième et dernier lot.

Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, champ-tier de Luçon; tenant d'un long à Pailloù, d'autre M. Edelin.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant sous-signé.

A Etampes, le huit octobre mil huit cent soixante-quatorze.

Pour original, Signé: **CHENU.**

S'adresser, pour les renseignements:

A Etampes,

A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue St Jacques, numéro 100;

A M^e BREUIL, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 50;

A Saclas,

A M^e BARTHOLOMÉ, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux.

En marge est écrit: Enregistré à Etampes, le dix octobre mil huit cent soixante-quatorze, folio 93 verso, case 2. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.

Signé: **DELZANGLERS.**

Du testament de Mademoiselle Marguerite-Augustine MASURE, décédée rentière à Etampes, lequel testament, fait en la forme olographe, le vingt-huit novembre mil huit cent quarante-huit, enregistré et déposé pour minute à M^e Hauteville, notaire à Etampes, par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil d'Etampes, en date du vingt-trois novembre mil huit cent soixante-huit, a été extrait ce qui suit:

« Je donne et lègue à mes tantes Anne-Marguerite Verdureau, Adélaïde Verdureau et Rosalie Arsène Verdureau, rentières à Artenay, tous les biens meubles et immeubles qui m'appartiendront au jour de mon décès.

« La somme de trois cents francs pour les pauvres de la paroisse Saint-Martin, qui leur sera distribuée par les soins de M. le curé dudit Saint-Martin.

« Plus, trois cents francs pour l'église Saint-Martin, en sus des frais de mon enterrement. »

Les héritiers de mademoiselle Masure sont invités à adresser, dans le délai de vingt-quatre jours, à Monsieur le Préfet, les réclamations qu'ils peuvent avoir à présenter. 3-3

Etude de M^e JACOB, notaire à Angerville.

Mairie d'Angerville.

ADJUDICATION DU BAIL ET DE LA MISE EN FERME DES

DROITS DE LOCATION DES PLACES

SUR LES FOIRES ET MARCHÉS DE LA COMMUNE D'ANGERVILLE

Pour six ans à partir du 1^{er} Janvier 1875,

EN L'HOTEL DE LA MAIRIE D'ANGERVILLE,

Le **Dimanche 25 Octobre 1874,**

A deux heures précises.

Par le ministère de M^e JACOB, notaire à Angerville.

Premier lot. — Comprendra les droits sur les places destinées à la vente du blé et de l'avoine.

Mise à prix du fermage annuel... 4,200 fr.

Deuxième lot. — Consistant dans les droits sur les places affectées à la vente de la bimbeloterie, des produits de basse-cour et de maraichage.

Mise à prix du fermage annuel... 800 fr.

S'adresser, pour tous renseignements et prendre connaissance du cahier des charges:

Soit à la Mairie d'Angerville;

Soit en l'étude dudit M^e JACOB.

MAISON COLLIN

Place Notre-Dame, à Étampes

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS SUR MESURES
GRAND CHOIX DE NOUVEAUTÉS POUR PANTALONS ET JAQUETTES

Saison d'hiver

OUVERTURE D'UN RAYON DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour Hommes et Jeunes Gens.

VESTONS drap ratiné, depuis. 15 fr.
PARDESSUS drap frisé, depuis. 22 fr.

PARDESSUS doublés, satin de Chine. 28 fr.
REDINGOTES drap noir. 35 fr.

GRAND CHOIX DE PALETOTS ET GILETS DE CHASSE

Etude de M^e RENOUE, notaire à Châteaudun.

A LOUER

Pour le 1^{er} Novembre 1876,

LA

FERME DE LA ROUSSELIÈRE

Sise commune de Saint-Hilaire-sur-Yerre.

Cette FERME, située à 9 kilomètres de Châteaudun, se compose de bâtiments d'habitation et d'exploitation, de 99 hectares 26 ares 03 centiares de terres labourables, et de 3 hectares 25 ares 90 centiares de prés situés sur l'Yerre.

CLASSEMENT :

1 ^{re} Classe.	9 ^h	22 ^a	25 ^c
2 ^e Classe.	44	33	78
3 ^e Classe.	31	78	40
4 ^e Classe.	9	88	40
5 ^e Classe.	9	49	00
Sans classement.	1	40	10

Contenance totale. 102^h 51^a 93^c

Les terres sont très-fertiles en prairies artificielles.

S'adresser à M^e RENOUE, notaire à Châteaudun.

4-3

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Étampes,
Successeur de M^e MÉNEBAY et FODGEU.

A LOUER

A Étampes, rue de la Juiverie, n^o 11,

GRANDE ET BELLE MAISON

Disposée pour le Commerce,

AVEC

JARDIN, ÉCURIE ET REMISE.

Cette Maison est occupée depuis soixante ans comme Magasin de Nouveautés.

Entrée en jouissance le 1^{er} Avril 1875.

S'adresser, pour les renseignements :

A M^e DARDANNE, notaire à Étampes.

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Étampes.

A LOUER

OU

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite,

GRANDE ET BELLE MAISON

Sise à Étampes, rue Evezard,

Entièrement remise à neuf.

DROIT DE CHASSE

Concé par le propriétaire.

S'adresser à M^e DARDANNE, notaire à Étampes;

Et à M. THIROUIN, à Farcheville.

3-3

Certifié conforme aux exemplaires distribués
aux abonnés par l'imprimeur soussigné.

Étampes, le 10 Octobre 1874.

DOMAINE DE MÉRÉVILLE.

HAUTS BOIS SÉCULAIRES

De toute beauté,

Au nombre de 400 pieds,

A VENDRE

Par Adjudication et par Lots,

A MÉRÉVILLE,

Dans le Grand Parc du château, où se trouvent plantés ces magnifiques Hauts Bois,

Le Dimanche 25 Octobre 1874, à 1 heure précise,

Par le ministère de M^e RAVAUULT,

Notaire à Méréville.

Chaque arbre à vendre est marqué du numéro de son lot. — (Voir les affiches pour le détail.)

S'adresser, pour visiter, à M. le Régisseur du Château;

Et pour tous autres renseignements,

A M^e RAVAUULT, notaire.

4-2

M^e LANG, dentiste, prévient ses clients qu'elle est venue se fixer à Étampes, 84, rue Saint-Jacques. Elle se charge comme toujours des soins de la bouche et de la pose des dents. — En cas d'absence, s'adresser chez son gendre, M. FERRÉ, docteur, 26, boulevard des Italiens. — Madame LANG sera toujours chez elle les jours de *Marché franc*.

4-4

MAISON BOUCHÉE FILS

MARCHAND DE BOIS ET DE CHARBONS,

Faubourg Saint-Jacques, n^o 16,

En face les promenades du Port.

M. BOUCHÉE a l'honneur d'informer le public qu'il vient de faire des approvisionnements de Bois de chauffage et de Charbon de terre. Il est donc, dès aujourd'hui, en mesure de satisfaire à toutes les demandes qui pourraient lui être faites.

9-7

MAISON PÉRICHON

11, Rue Darnatal, 11,

A ÉTAMPES.

On demande de suite DEUX APPRENTIS.

PAPIER VÉGÉTO BOURDEL

AGGLUTINATIF

Pharmacie à Saint-Cloud.

Guérit : Coupures, Brûlures, Furoncles, Engélures et Plaies de toutes natures.

Prix : le rouleau, 60 cent; le paquet de 12 feuilles, 50 c. — Dépôt chez tous les pharmaciens et herboristes.

13-2

MALADIES DES YEUX

D^r GAURAN

Clinique.

rue Saint-Antoine, 143. — Consultations gratuites à

une heure; — consultations particulières à quatre heures;

rue Blondel, 7. Paris.

30-20

PLUS DE DENTS GATÉES

Par l'emploi du Dentifrice

du Chimiste

GOULARD

Recommandé par les sommités médicales

Prix : 3 francs.

Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Chez CANTINIAU, coiffeur à Étampes, rue Darnatal, 40-19

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Simulcrant la nuit

Tra en, 54 f. — 6 mois, 32 f. — 3 mois, 16 f. — 1 mois, 5 f. 50.

COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE :

M. LEROYER. — Ch. ROLLAND. — BAUCAU.

DÉPÔTES SOUSCRIPTIONS :

FRONTER (Rhône). BARDUANT-ST-HILAIRE.
C. ROLLAND (Saône-et-Loire). FAYE (Lot-et-Garonne).
BAUCAU (Seine-et-Oise). LÉON ROBERT (Ariennes).
JULES GRÉVY (Jura). DE WAGNER (Algérie).
E. CHARTON (Yonne). CARMÉLITE (Alger).
FOURCAND (Gironde). LUCET (Constantine).
General BILLOT (Cotézze). RONDEL (Isère).
BOUCAU (Lagides). TASSIN (Loir-et-Cher).
TURQUET (Aisne). MELINE (Vosges).
JURON (Seine-et-Marne). WILSON (Indre-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie par

L'Opinion nationale, et qui se rapproche trop de la nôtre

pour que nous n'ayons en tête de l'éloge.

En ce qui concerne les renseignements relatifs aux

intérêts matériels : Cours de la Bourse, Cote des mar-

chandises et des denrées, Chroniques agricoles, L'Opinion

nationale est de beaucoup, le plus complet de

tous les journaux français.

On peut s'abonner par Carte postale, autorisant

l'Administrateur, 5, rue Coq-Héron, Paris, à faire traité

pour le montant de l'abonnement souscrit.

Les timbres-poste sont acceptés en paiement pour

les abonnements d'un mois. O. N. n^o 39.

AVIS AU COMMERCE ET A L'AGRICULTURE

M. et J. Deconinck, à Dunkerque et à Arras, ont présentement à vendre 11 variétés de BLÉS DE SEMENCE anglais et français; agents de Frédéric F. Hallett (blés généalogiques). Achats faits directement sur les lieux de production. — Même maison : NITRATE DE SOUDE (importation directe) et tous autres engrais chimiques sur dosage garanti.

5-4

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Étampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
3 Octobre 1874.	fr. c.	9 Octobre 1874.	fr. c.	3 Octobre 1874.	fr. c.
Froment, 1 ^{er} q.	21 01	Blé-froment	20 67	Blé élite	20 00
Froment, 2 ^e q.	19 77	Blé-boulangier	18 00	Blé marchand	19 25
Méteil, 1 ^{er} q.	16 93	Méteil	16 00	Blé champart	18 25
Méteil, 2 ^e q.	15 58	Seigle nouv.	13 00	Méteil moyen	17 25
Seigle	14 08	Orge	13 34	Méteil	15 50
Escourgeon	14 67	Escourgeon	11 67	Seigle	13 50
Orge	13 42	Avoine	10 50	Orge	13 15
Avoine	12 08			Avoine	11 40

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 3 au 9 Octobre 1874.

DÉNOMINATION.	Samedi 3	Lundi 5	Mardi 6	Mercredi 7	Jedi 8	Vendredi 9
Rente 5 00	98 85	98 75	99 02	99 30	99 25	99 20
— 4 1/2 00	89 50	89 75	89 60	89 60	89 50	89 25
— 3 00	61 85	61 60	61 85	62 20	62 25	62 25

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN,
apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Étampes.

Étampes, le 10 Octobre 1874.

Enregistré pour l'annonce n^o Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.

A Étampes, le

1874.